

BTS Communication



Publicité, communication événementielle, marketing mobile... Les métiers de la communication sont en constante mutation et ce BTS vise à former les futurs professionnels capables de s'intégrer à cet environnement.

La formation s'articule autour des trois fonctions professionnelles : la conduite de projets de communication, la relation commerciale et la veille opérationnelle.

Durant son cursus, l'étudiant sera confronté à une trentaine de situations de travail, correspondant à des compétences validées dans un passeport professionnel. Si vous êtes capable d'allier la curiosité intellectuelle au sens du concret et de l'initiative, le BTS Communication vous permettra d'exprimer vos compétences.

PROFIL ET QUALITÉS

Commercial / Organisateur / Technicien / Créatif

Le titulaire d'un BTS Communication est polyvalent : c'est un commercial à l'écoute des besoins des interlocuteurs ; il sait convaincre ses partenaires pour « vendre » un projet de communication, prospecte des clients pour le compte d'agences de communication ou de supports publicitaires, négocie avec des clients ou des fournisseurs, est capable d'animer une équipe.

Il est un organisateur qui gère le budget de communication qui lui est confié, respecte des délais, mène des projets complexes faisant appel à des partenaires multiples, réalise des enquêtes, recherche et analyse l'information.

C'est aussi un technicien familiarisé avec l'édition de supports imprimés et électroniques, la production audiovisuelle et multimédia, capable de gérer les relations avec les spécialistes de ces domaines. Il a des capacités créatives : il est amené à rédiger les messages adaptés à différents publics, à diriger le travail des « créatifs », à apprécier la qualité visuelle d'un projet.

Débouchés

Les titulaires d'un BTS Communication s'orientent principalement vers des fonctions commerciales ou de conseil : chef de publicité, chef de projet, chargé de communication. Selon leurs expériences ou à l'issue de formations complémentaires, ils peuvent également se diriger vers des métiers plus spécialisés : webmaster, community manager, infographiste, attaché de presse.

Ils exercent dans des structures diverses : Agences-conseil en communication : assistant-chef de publicité ou de projet. Grandes entreprises, administrations, collectivités : chargé de communication, responsable de projet.

Régies et supports de communication (presse, radios, TV) : promotion, vente d'espace publicitaire et conseil auprès des annonceurs. Petites et moyennes structures (PME, associations, municipalités) : elles disposent rarement d'un service de communication ; le titulaire du BTS aura la fonction de chargé de communication et sera amené à exercer des tâches commerciales et administratives.

Les poursuites d'études

Une proportion importante des diplômés choisit de poursuivre des études après le BTS. Ils optent notamment pour les licences professionnelles proposées par les universités, qui leur permettent de se spécialiser ou de diversifier leurs compétences ; l'accès aux Écoles supérieures de commerce est possible par le biais des concours parallèles de niveau bac+2.

Contenu de la formation

Cultures de la communication, langue étrangère, économie, droit et management, projet de communication, conseil et relation annonceur, veille opérationnelle, atelier production, atelier relations commerciales, langue étrangère 2 en option.

Stages en entreprises : 14 semaines

Régime

Les élèves des sections de techniciens supérieurs bénéficient du statut d'étudiant, une carte leur est délivrée par le lycée. Ils bénéficient du régime de Sécurité sociale étudiant. Le lycée ne dispose pas d'internat. Les étudiants ont accès aux restaurants universitaires ; ils peuvent aussi être demi-pensionnaires (repas de midi) au restaurant scolaire du lycée.



Conditions d'admission

La commission d'admission étudie les dossiers de candidature en tenant compte des informations fournies, notamment des résultats scolaires de première et de terminale. Les candidats sont classés par ordre de mérite.

Détails de la procédure : consulter le portail unique www.parcourssup.fr

Les informations présentées dans cette fiche sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'évolution. Seuls les textes officiels publiés par les Ministères de l'éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont opposables.

Inscription

De janvier à fin mars*, les candidats s'enregistrent sur le portail unique www.parcourssup.fr.

Les dossiers d'inscription sont désormais dématérialisés.

*Les dates précises sont indiquées sur www.parcourssup.fr